



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

personnes défavorisées

Question écrite n° 68061

### Texte de la question

M. Daniel Poulou appelle l'attention de Mme la secrétaire d'État chargée de la famille et de la solidarité sur les difficultés d'application qui naissent du dispositif de réduction sociale téléphonique issu du décret n° 99-162 du 8 mars 1999. En effet, ce texte prévoit la possibilité, notamment pour les bénéficiaires de l'allocation aux adultes handicapés, de bénéficier d'une réduction de la facture de téléphonie fixe à raison d'une réduction par foyer. Compte tenu de l'évolution de la couverture et de la banalisation du réseau de téléphonie mobile sur l'ensemble du territoire, et surtout de l'intérêt de cette solution technologique pour le maintien de l'autonomie des personnes handicapées, il demande s'il serait possible d'envisager d'étendre la mesure de réduction sociale aux abonnements à la téléphonie mobile.

### Données clés

**Auteur :** [M. Daniel Poulou](#)

**Circonscription :** Pyrénées-Atlantiques (6<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 68061

**Rubrique :** Politique sociale

**Ministère interrogé :** Famille et solidarité

**Ministère attributaire :** Solidarités et cohésion sociale

### Date(s) clée(s)

**Question publiée le :** 29 décembre 2009, page 12435

**Question retirée le :** 29 mars 2011 (Fin de mandat)